



Ropraz, le 7 décembre 2016

Conseil général
de
1088 ROPRAZ

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON


- Vu le préavis municipal n° Préavis n°07/2016 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements
- Ouï le rapport de la commission des finances du 26 novembre 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du Préavis n°07/2016 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements

ceci par 29 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le Président :


Simon GILLIERON



La Secrétaire :


Diane BAUD



Ropraz, le 7 décembre 2016

Conseil général
de
1088 ROPRAZ

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° Préavis n°08/2016 – budget 2017 de la Commune de Ropraz
- Ouï le rapport de la commission des finances du 26 novembre 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du Préavis n°08/2016 - budget 2017 de la Commune de Ropraz

ceci par 26 oui, 2 non et 4 abstentions.

Le Président :


Simon GILLIERON



La Secrétaire :


Diane BAUD



Ropraz, le 7 décembre 2016

Conseil général
de
1088 ROPRAZ

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° Préavis n°09/2016 – Reprise de la nouvelle conduite de pression et nouvelle STAP avec dégrilleur et pompe de l'entente Corcelles-le-Jorat/Ropraz par le SIEMV
- Ouï le rapport de la commission des finances du 26 novembre 2016,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc du 24 novembre 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du Préavis n°09/2016 - Reprise de la nouvelle conduite de pression et nouvelle STAP avec dégrilleur et pompe de l'entente Corcelles-le-Jorat/Ropraz par le SIEMV

ceci par 31 oui et 1 abstention.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire :

Diane BAUD



Ropraz, le 7 décembre 2016

Conseil général
de
1088 ROPRAZ

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° Préavis n°07/2016 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements
- Ouï le rapport de la commission des finances du 26 novembre 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du Préavis n°07/2016 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements

ceci par 29 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le Président :


Simon GILLIERON



La Secrétaire :


Diane BAUD



Ropraz, le 7 décembre 2016

Conseil général
de
1088 ROPRAZ

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis municipal n° Préavis n°06/2016 – Révision du Règlement communal sur la distribution de l'eau
- Oui le rapport de la commission des finances du 26 novembre 2016,
- Oui le rapport de la commission ad hoc du 24 novembre 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du Préavis n°06/2016 - Révision du Règlement communal sur la distribution de l'eau, tel que présenté

ceci par 27 oui et 5 abstentions.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire :

Diane BAUD